



Fiche de données de sécurité OptiBond Universal

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : OptiBond Universal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Adhésif dentaire

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

KERRHAWE S.A.
Via Strecce n°4
6934 Bioggio (Switzerland)
T +41916100505

Fabricant

Kerr Corporation
1717 West Collins Avenue
92867 Orange – CALIFORNIA (U.S.A.)
T +41916100505

Personne de contact : safety@kerrhawe.com - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP)	: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. P242 - Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. P243 - Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques. P261 - Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne sont pas autorisés en dehors du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON or un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou une poudre sèche pour l'extinction. P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun autre danger n'a été identifié.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
acétone	(N° CAS) 67-64-1 (N° CE) 200-662-2	30 - 60	Flam. Liq. 2, H335 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(N° CAS) 868-77-9 (N° CE) 212-782-2	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Diméthacrylate de glycérol	(N° CAS) 1830-78-0 (N° CE) 217-388-4	1 - 10	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

éthanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6	1 - 10	Flam. Liq. 2, H335
Diméthacrylate de glycérol phosphate	Propriétaire	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer une ventilation artificielle. Consulter un médecin si la respiration est difficile ou les symptômes d'exposition persistent.

Contact avec la peau : Laver immédiatement la peau à l'eau pendant plusieurs minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver au savon et à l'eau. Si une irritation ou une éruption se développe, consulter un médecin. Lessiver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Laver les yeux à l'eau pendant 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte, puis continuer de rincer. Solliciter des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ingestion : Si la victime est consciente, rincer sa bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit oralement à une personne sans connaissance. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation des yeux. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation, un assèchement et des gerçures de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. L'inhalation de brouillards peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures, accompagnée d'effets envers le système nerveux central, tels qu'étourdissement et somnolence. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées et des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : L'assistance immédiate d'un médecin n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse antialcool, du dioxyde de carbone ou une poudre sèche pour l'extinction. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Ce produit est très inflammable et forme des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs étant plus denses que l'air, elles peuvent circuler le long des surfaces jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Les récipients fermés peuvent exploser s'ils sont exposés à une chaleur extrême. La combustion peut produire des oxydes de carbone et de phosphore

5.3. Conseils aux pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue complète de protection pour lutter contre les incendies dans les zones où des produits chimiques sont utilisés ou stockés.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter une tenue et un équipement de protection appropriés. Éliminer toutes les sources d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards. Ventiler la zone avec un équipement antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Signaler tout déversement conformément aux réglementations locales et fédérales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Endiguer et ramasser avec des matériaux absorbants inertes et placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Utiliser des outils et de l'équipement ne produisant pas d'étincelles. Si le déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger le personnel qui tente d'obturer la fuite. Ne pas déverser dans les égouts !

6.4. Référence à d'autres sections :

Voir la Section 8 pour l'équipement de protection et la Section 13 pour les renseignements concernant l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une protection oculaire et des gants appropriés lors de la manipulation (voir la Section 8). Se laver soigneusement à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Ôter et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Gardez le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'inflammation. Ne pas permettre l'usage du tabac dans les zones d'utilisation ou de stockage. Utiliser avec des outils anti-étincelants et de l'équipement antidéflagrant. Mettre les récipients à la terre et réaliser une liaison équipotentielle pour le transfert.

Les récipients vides contiennent des résidus du produit qui peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions de la FDS lors de la manipulation des récipients vides.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation pour le stockage des liquides inflammables. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'abri de la chaleur, de la lumière directe du soleil et de toute source d'inflammation. Conserver à l'écart des agents oxydants et d'autres matériaux incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Adhésif dentaire**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Chimique	Limite d'exposition
Acétone	250 ppm - MPT 500 ppm - STEL ACGIH TLV (seuil de toxicité ACGIH, LECT) 500 ppm - TWA EU OEL (limite d'exposition professionnelle UE, MPT) 500 ppm - MPT 1 000 ppm - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), France 500 ppm - MPT 1 000 ppm - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), Allemagne 500 ppm - TWA OEL (limite d'exposition professionnelle, MPT), Italie 600 mg/m ³ - MPT 1 800 mg/m ³ - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), Pologne 500 ppm - TWA OEL (limite d'exposition professionnelle, MPT), Espagne 500 ppm - MPT 1 500 ppm - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), Royaume-Uni
Éthanol	1 000 ppm - STEL ACGIH TLV (seuil de toxicité ACGIH, LECT) 1 000 ppm - MPT 5 000 ppm - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), France 500 ppm - MPT 1 000 ppm - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), Allemagne 1 900 mg/m ³ - TWA OEL (limite d'exposition professionnelle, MPT), Pologne 1 000 ppm - STEL OEL (limite d'exposition à court terme, limite d'exposition professionnelle), Espagne 1 000 ppm - TWA (MPT) RU PEL
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	Aucune limite n'a été établie.
Diméthacrylate de glycérol phosphate	Aucune limite n'a été établie.
Diméthacrylate de glycérol	Aucune limite n'a été établie.

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures de surveillance recommandées : Aucune procédure de surveillance recommandée n'a été identifiée.

Contrôles techniques appropriés : Utiliser en présence d'une ventilation générale ou d'aspiration localisée adéquate pour maintenir les taux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un équipement antidéflagrant si nécessaire.

Mesures de protection personnelle

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales. Pour les opérations au cours desquelles les taux d'exposition sont dépassés, il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire à cartouches pour vapeurs organiques approuvé ou un respirateur à adduction d'air approuvé. La sélection de l'équipement dépend du type de contaminant et de sa concentration. Le sélectionner conformément aux réglementations applicables ainsi qu'aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre les incendies, porter un appareil respiratoire autonome. Respecter la norme EN 374.

Protection des yeux : Des lunettes de protection chimique sont recommandées lorsque le contact est possible. Respecter la norme EN 166.

Protection de la peau : Des gants imperméables, tels que des gants en caoutchouc butyle, sont recommandés si le contact est possible. Respecter la norme EN 374.

Autre protection : Porter des vêtements imperméables si nécessaires pour empêcher le contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels. Des installations adéquates de lavage des yeux et de la peau devraient être disponibles dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: Liquide jaune pâle
Odeur	: Odeur fruitée.
Seuil olfactif	: 4,58 ppm (acétone)
pH	: Pas disponible
Vitesse d'évaporation relative	: Pas disponible
Point de fusion	: Non déterminé

Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition	: 58,08 °C (133 °F) - (acétone)
Point d'éclair	: -22 °C (-4 °F) - (acétone)
Température d'auto-inflammation	: 363 °C (685 °F) - (éthanol)
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Solubilité	: Partiellement soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non déterminé
Viscosité	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Pas de propriété explosive.
Propriétés comburantes	: Pas de propriété oxydante.
Limites d'explosivité	: LEL: 2,5 (acétone) UEL: 19 (éthanol)
	:

9.2. Autres informations

Aucune autre information n'est disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : La perte de l'inhibiteur peut permettre la polymérisation du produit.

10.2. Stabilité chimique : Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : La chaleur excessive et les rayons ultraviolets peuvent permettre au produit de se polymériser.

10.4. Conditions à éviter : Liquide facilement inflammable. Gardez le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toutes autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles : Agents réducteurs et agents oxydants forts, alcalis, amines, composés du soufre, peroxydes, initiateurs de radicaux libres, gaz inertes et absorbeurs d'oxygène.

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et de phosphore.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets potentiels sur la santé :

Inhalation : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut entraîner une irritation des voies respiratoires accompagnée d'effets envers le système nerveux central, tels que maux de tête, étourdissement et somnolence.

Contact avec la peau : Provoque une irritation de la peau accompagnée de rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée,

Contact avec les yeux : Provoque une irritation accompagnée de rougeurs, de larmoiements et de douleur.

Ingestion : Avaler le produit peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Valeurs de toxicité aiguë :

Valeurs estimées de toxicité aiguë (ATE) : Orale - >5000 mg/kg ; Dermique - > 2 000 mg/kg

Acétone : DL50 voie orale, rat - 58 mg/kg ; CL50 inhalation, rat - 76 mg/l/4 h ; DL50 dermique, lapin - > 7 426 mg/kg

Éthanol : DL50 voie orale, rat - 10 470 mg/kg ; CL50 inhalation, rat - 116,9 mg/l/4 heures

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle : DL50 voie orale, rat - 5 564 mg/kg ; DL50 dermique, lapin - > 5 000 mg/kg

Diméthacrylate de glycérol phosphate : Aucune donnée de toxicité n'est disponible.

Diméthacrylate de glycérol : Aucune donnée de toxicité n'est disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, le diméthacrylate de glycérol phosphate et le diméthacrylate de glycérol sont irritants pour la peau du lapin.

Lésions / irritation oculaires : L'acétone, le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, le diméthacrylate de glycérol phosphate et le diméthacrylate de glycérol sont irritants pour les yeux du lapin.

Sensibilisation cutanée : Le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle s'est avéré positif dans le test de maximisation chez le cobaye.

Sensibilisation respiratoire : Pas de données disponibles. Ce produit ne devrait pas provoquer une sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucun des constituants n'est un mutagène pour les cellules germinales.

Cancérogénicité : Aucun des constituants ne figure dans la liste de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels de l'UE (CLP).

Toxicité développementale / reproductrice : Aucun des composants n'a provoqué d'effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : L'acétone a provoqué des effets envers le système nerveux central, tels que maux de tête, étourdissement et somnolence. Le diméthacrylate de glycérol phosphate et le diméthacrylate de glycérol ont provoqué une irritation respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : L'acétone s'est avérée légèrement toxique pour le rat lorsqu'il a été administré dans l'eau potable pendant 13 semaines. La dose minimale avec effet nocif observé (LOAEL) était de 1 700 mg/kg pour le rat mâle, et les organes cibles étaient les testicules, les reins et le système hématopoïétique.

Toxicité par aspiration : Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité : Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce produit.

Acétone : CL50 à 96 h, *Oncorhynchus mykiss* - 5 540 mg/l ; CL50 à 48 h, *Artemia salina* - 2 100 mg/l

Éthanol : CL50 à 96 h, *Pimephales promelas* - 13,8 mg/l ; CE50 à 48 h, *Daphnia magna* - 12 340 mg/l ; CE50 à 72 h, *Selenastrum capricornutum* - 12 900 mg/l

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle : CL50 à 96 h, *Oryzias latipes* - > 100 mg/kg ; CE50 à 48 h, *Daphnia magna* - 380 mg/l ; CE50 à 72 h, *Pseudokirchneriella subcapitata* - 345 mg/l

Diméthacrylate de glycérol phosphate : Pas de données disponibles.

Diméthacrylate de glycérol : Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité : Le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle, l'acétone et l'éthanol sont facilement biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Le méthacrylate de 2-hydroxyéthyle présente un log Kow de 0,42 et l'éthanol présente un log Kow de 3. L'acétone présente un facteur de bioconcentration (FBC) de 3. Cela suggère que le potentiel de bioaccumulation est faible.

12.4. Mobilité dans le sol : L'acétone et l'éthanol présentent une mobilité élevée dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB : Les composants ne sont pas considérés comme étant PBT (persistants, bioaccumulables et toxiques) ou vPvB (très persistant et très bioaccumulables).

12.6. Autres effets néfastes : Aucun autre effet indésirable connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Élimination : Éliminer le produit non utilisé conformément aux réglementations nationales, régionales et locales. Dans le cas du produit utilisé, la solution de déchets doit être caractérisée par la personne responsable de sa génération et éliminée conformément aux réglementations nationales, régionales et locales.

Élimination du récipient : Rincer soigneusement le récipient vide avec de l'eau et l'envoyer au recyclage, si disponible.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe(s) de danger pour le transport	14.4. Groupe d'emballage	14.5. Dangers pour l'environnement
US DOT (MINISTÈRE DU TRANSPORT)	UN1133	Adhésif, inflammable (éthanol, acétone)	3	II	Aucun danger pour l'environnement.
UE ADR/RID	UN1133	Adhésif, inflammable (éthanol, acétone)	3	II	Aucun danger pour l'environnement.
IMDG	UN1133	Adhésif, inflammable (éthanol, acétone)	3	II	Aucun danger pour l'environnement.
IATA/ICAO	UN1133	Adhésif, inflammable (éthanol, acétone)	3	II	Aucun danger pour l'environnement.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune précaution spéciale d'utilisation n'a été identifiée.

14.7. Transport en vrac selon l'Annexe III MARPOL 73/78 et le code IBC : Sans objet - ce produit n'est transporté que sous emballage.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes :

Classe de risques pour l'eau : 1

Autres réglementations de l'UE : Ce produit est classifié et étiqueté conformément au règlement CLP. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de la Réglementation (CE) N° 1907/2006 (REACH) et de son amendement, la Réglementation (UE) N° 2015/830.

Teneur en COV : 460 g/l

Inventaires internationaux

Inventaire TSCA (Acte de contrôle des substances toxiques) de l'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) : Ce produit est réglementé en vertu de la Federal Drug Administration (FDA, Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux), et est donc exempté de la réglementation TSCA.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Sources des données	: Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH)), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.
Date d'émission	: 02/03/2018
Date de révision	: 22/05/2018fr
Remplace la fiche	: 02/03/2018
Date de révision totale	: 02/03/2018
Version	: 1.1

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations et recommandations du présent document sont tirées de sources considérées comme exactes à la date de préparation ; cependant, KERR Corporation ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude ou la pertinence des recommandations, et n'assume aucune responsabilité pour toute utilisation de celles-ci.